

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 Mars 2022

PRESENTS : René MILLET, Chantal BENAZETH, Vanessa CABRESIN, Alain GARCES, Véronique GOUA DE BAIX, Danielle LACOSTE, Pierre POUBLAN, Delphine PUJO, Emmanuel ROCHE, Michel SENS, Alix TORRUELLA

EXCUSÉS : Yves CAHIN, Bernard CAZABAN-CARRAZE,

ABSENTS : Didier BELINGUIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Alix TORRUELLA

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE en application des articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.2122.22du Code Général des Collectivités Territoriales - Néant –

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : Le Conseil est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

- 1) Visite sur site du logement de l'ancienne école et locaux de la future cantine.
- 2) Approbation compte-rendu du 28 Février 2022 : CR Approuvé à l'unanimité
- 3) Tableau de présence des élections : Le tableau pour les 2 tours des Présidentielles est fait en séance
- 4) Isolation des combles perdus logement Ecole : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion faite au Syndicat d'Electrification pour la mise en place du Conseil en Energie Partagé.
La commune peut bénéficier de l'offre à 0€ pour l'isolation de combles.
2 types de matériaux d'isolation nous ont été proposés :
 - Laine de verre avec reste à charge de 7 €.
 - Ouate avec reste à charge d'un montant de: **106,20 €**, mais meilleure qualité...plus confortable en été**Le CM à l'unanimité.**

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux H.T	531,00 €
- T.V.A	29,21 €
- montant des travaux T.T.C	560,21 €

Le montant de ces travaux est susceptible de varier à la marge, compte tenu de l'actualisation du prix du marché non connue au moment de la présente délibération.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :	
- part de subvention liée à la récupération des primes CEE	364,00 €
- part de subvention au titre de la convention SDEPA - département des P.A.	60,80 €
- F.C.T.V.A.	29,21 €
- participation de la commune sur fonds libres	106,20 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	0,00 €
TOTAL	560,21 €

ACCEPTE la récupération des certificats d'économies d'énergie liés aux travaux par le SDEPA

Une discussion s'engage quant à d'éventuels travaux d'amélioration pour ce logement. Electricité, Mise en place d'une VMC dans la salle de bain, isolation.

- 5) Isolation des combles perdus de l'Ecole : 2 types de matériaux d'isolation nous ont été proposés :
 - Laine de verre avec reste à charge de 44,57 €.
 - Ouate avec reste à charge d'un montant de: **107,87 €**, mais meilleure qualité...plus confortable en été**Le CM à l'unanimité.**

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux H.T	531,00 €
- T.V.A	106,20 €
- montant des travaux T.T.C	637,20 €

Le montant de ces travaux est susceptible de varier à la marge, compte tenu de l'actualisation du prix du marché non connue au moment de la présente délibération.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- part de subvention liée à la récupération des primes CEE	327,60 €
- part de subvention au titre de la convention SDEPA - département des P.A.	97,20 €
- F.C.T.V.A.	104,53 €
- participation de la commune sur fonds libres	107,87 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	0,00 €
TOTAL	637,20 €

ACCEPTTE la récupération des certificats d'économies d'énergie liés aux travaux par le SDEPA

Fin de séance à : 19h40



Le Maire
René MILLET